



REMUNERATION MEMBRE ASSOCIATION

Par JMB

Bonjour,
Notre association 1901 a organisé des Journées d'information pour un public médical (congrès médical). Au cours de ces Journées des membres de l'association (dont 2 du bureau) ont présenté des conférences. Est il possible que l'association les rémunère ponctuellement pour ce travail?
Cordialement

Par kang74

Bonjour

Rien n'empêche une association de rémunérer des membres de l'association .
Par contre, il faut un cadre légal : contrat de travail, prestations dans le cadre de membre en auto entrepreneur (ou libéral)
Et donc une déclaration comptable de tout cela .

Par JMB

merci pour votre réponse...
Cordialement